

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1728

présenté par

Mme Ranc, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	5 000 000
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	5 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le problème de l'intégration des personnes en situation de handicap est réel, d'autant plus lorsqu'il s'agit de l'école primaire, période cruciale pour le développement social et intellectuel des enfants. En effet, lors de la rentrée, encore beaucoup de parents se sont retrouvés à ne pas pouvoir scolariser leur enfant en situation de handicap. Malgré le fait que les établissements soient dans l'obligation légale d'accepter leur enfant, les parents ne peuvent pas s'y résoudre car ces derniers ne disposent souvent d'aucune surveillance particulière et d'une aide plus qu'approximative en dehors de la classe. En effet, les AESH ne couvrent pas les temps périscolaires (cantine, sortie d'école, etc.) et les collectivités territoriales peinent à trouver des intervenants. Cet amendement vise donc à augmenter le crédit relatif à l'inclusion scolaire afin que les établissements puissent embaucher davantage d'intervenants en temps périscolaire afin d'encadrer ces enfants en situation de handicap.

Le présent amendement vise donc à abonder les crédits de l'action 3 "Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap" du programme 230 "Vie de l'élève" de 5 000 000 euros. Cette augmentation est compensée par une diminution des crédits de l'action 2 "Enseignement élémentaire" du programme 140 "Enseignement scolaire public du premier degré".

La réduction de crédit concernant l'enseignement scolaire public du premier degré est envisagée sur l'équipement numérique. En effet, il apparaît impensable que des classes entières en primaire se voient attribuer des ordinateurs ou des tablettes par élève tandis que d'autres enfants n'ont pas la chance d'avoir un accès sûr à une classe de primaire.